

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	30
Objet	ADHESIONS DIVERSES TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	Gérard DE VILLEMEREUIL

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëffitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	123	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

ADHESIONS DIVERSES TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Exposé :

1. ADHESION A L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)

L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public.

Cette association a pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales ;
- le citoyen au centre de la problématique du service public ;
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures.

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales,
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les métiers des quatre fonctions ;
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux quatre fonctions et métiers cités ci-dessus.

Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public de devenir membres de cette association, offrant ainsi à leurs cadres intéressés un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur entité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la communauté d'agglomération aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association.

La cotisation de base annuelle est fixée à 340 € pour un représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt d'avoir des collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables aux problématiques communautaires par l'intermédiaire d'un réseau offrant des prestations et une souplesse d'accès et de mobilisation, il est proposé l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'AFIGESE.

La communauté d'agglomération devrait, du fait de cette adhésion, bénéficier d'un représentant au sein de cette association. La cotisation pour l'année 2022 s'élève à 340 € (trois cent quarante euros).

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'adhésion à l'AFIGESE ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir du présent exposé des motifs.**

2. ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU COMPOST CITOYEN (RCC) GRAND EST

Troyes Champagne Métropole s'est engagée depuis plusieurs années, dans la prévention et la gestion des déchets. En moyenne, plus d'un tiers de ces déchets sont organiques, appelés biodéchets (déchets alimentaires, déchets verts).

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (Loi AGECE) rend obligatoire le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 pour les ménages. Le compostage est une des solutions permettant un traitement de proximité. Depuis 2018, Troyes Champagne Métropole distribue des composteurs individuels mais s'est également lancée dans une démarche de composteurs collectifs et partagés. L'objectif de cette démarche est de permettre à des personnes n'ayant pas la possibilité de faire du compostage individuel de pouvoir tout de même trier leurs biodéchets. A ce jour, TCM a mis en place 3 types de compostage collectif :

- Le compostage de pied d'immeuble
- Le compostage de quartier
- Le compostage en milieu scolaire

Soutenu par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), le Réseau Compost Citoyen (RCC), crée à Metz le 15 octobre 2019, est l'aboutissement d'un plan d'action d'un collectif de 4 associations et vise à faire la promotion de la prévention et gestion de proximité des biodéchets et du compost citoyen sous toutes ses formes (lombricompostage, compostage individuel, compostage collectif ou de quartier, en milieu rural ou urbain) afin que chaque individu puisse trier à la source ses déchets fermentescibles et les traiter par des procédés naturels et écologiques.

L'adhésion au RCC présenterait plusieurs avantages pour Troyes Champagne Métropole : s'informer, échanger et communiquer via des supports de communication partagés et mutualisés, participer à des journées de travail à caractère technique, animer et participer à des événements régionaux et nationaux, se professionnaliser encore pour mieux répondre aux attentes du terrain et être conseillé et accompagné.

A noter que l'adhésion permet d'obtenir la gratuité des journées techniques et des offres préférentielles pour les formations et que le réseau en question représente et défend les intérêts de la filière PGPROX (Prévention et Gestion de Proximité des biodéchets).

Le coût de cette adhésion s'élève à 400€ par an.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'adhésion au Réseau Compost Citoyen ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir du présent exposé des motifs.**